LETTRE
D'UN ALSACIEN
A
SON CORRESPONDANT
A PARIS.

MARS 1791.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE D'UN ALSACIEN À SON CORRESPONDANT À PARIS.

Mars 1791.

Vous me demandez, Monsieur, s'il m'est égal de recevoir le remboursement de 40,000 écus, que vous me proposez, en assignats ou en écus neufs.

Il est impossible, vous le savez, d'être un plus grand admirateur des opérations sublimes et ingénieuses de notre auguste sénat ; mais en matière d'assignats, j'avoue mon imbécilité ; je suis entaché d'un petit vernis d'aristocratie ; que voulez-vous ? je suis assez bête pour pré-

férer les espèces sonnantes au meilleur papier possible ; et quoique celui que vous me proposez, soit marqué sur tous les sens, au coin de la nation, de la loi et du roi, mon civisme n'est pas encore assez impregné dans mes calculs, pour me résoudre à perdredix pour cent de mon principal, quand il me plaira de réaliser ce papier, quelque patriotique qu'il puisse être ; et d'après la déclaration des droits de l'homme, je ne me persuaderai jamais, que le comité des recherches puisse me traiter de criminel de lèze-nation à raison de cette façon de penser.

Vous me dites bien, que ce papier vaut monnoie, mais si sur un écu de six livres, quand je le change, on me retenoit dix pour cent, mon écu, je vous le demande, vaudroit-il bien cent vingt sols ? J'avois toujours entendu dire, qu'un effet n'est réputé papier monnoie, qu'autant qu'il peut être changé à tout moment, dans toutes les caisses et en tous lieux, sans la moindre petite perte, sans le moindre déchet.

Je prévois bien, que vous me direz que ce charmant papier est hypothéqué sur les *biens nationaux* ; — mais ce nouveau terme, dont

on vient d'enrichir nos dictionnaires, m'est encore trop peu significatif pour que je puisse y attacher un grand sens. — Du reste je n'entends pas trop ce que veut dire *hypothéqué*. On dit quelquefois en parlant d'un malade, c'est un corps bien hypothéqué, et dans ce sens je suis assez de votre avis; je regarde les biens nationaux comme furieusement hypothéqués; et pour peu que vous voudrez bien me donner cinq à six minutes de votre attention, je suis persuadé, que nous n'aurons plus de dispute sur cette matière, et que votre façon de penser et la mienne seront absolument d'accord.

Un vieux routier en finances, et qui, heureusement pour lui, n'avoit pas puisé ses connoissances dans les codes de *Necker* et *Calonne*, me dit un jour, qu'en France la réproduction de la nature étoit, année commune, de 1,500,000,000 de livres — et cela én suivant tout bonnement, les erremens de ce vieux radoteur de *Sully*, dont les comptes valoient cependant bien ceux de l'assemblée nationale.

Ce vieux routier me disoit encore, que, pour cette réproduction, il falloit compter la dépense du tiers, soit pour les semence,ssoit pour la nourri-

ture des animaux nécessaires à l'agriculture, ainsi que ce celle des fermiers, leurs domestiques, &c. il ne resteroit donc aux propriétaires, en produit net, qu'un milliard tout au plus.

Or, en supposant que les revenus ecclésiastiques fussent d'un quart, et c'est beaucoup, ces biens devenus et tout à coup transformés en biens nationaux, par la grace spéciale, efficace et patriotique de nos sublimes et honnêtes législateurs, seroient de 250,000,000 livres, s'il n'avoit pas plû au civisme de nos seigneurs, de déclarer en même tems, qu'à l'avenir ces biens prétendus nationaux seroient déchargés de toutes espèce de dîme et droits féodaux; et vous savez, monsieur, que le respectable comité ecclésiastique a fixé ce généreux abandon de leur part en vers ce bon peuple à 70,000,000, de sorte, qu'il est clair, que les ci-devant biens ecclésiastiques sont de 180,000,000 liv. de revenus; et ce qui flatte infiniment mon amour propre, c'est que mon calcul pris, pas tout à fait dans sens de la révolution, se rapproche cependant beaucoup de celui de nos scientifiques comité des finances et ecclésiastique réunis.

Il résulte de ce calcul, qu'en supposant, que

les ci-devant biens ecclésiastiques soient *légalement* devenus biens nationaux, on pourroit créer pour 3,600,000,000 liv. de papier, si toutes fois aucun de ces biens n'étoit grevé d'aucune charge ni d'aucune hypothèque. Car enfin il ne seroit pas juste de déclarer ces assignats hypothéqués sur les biens du clergé, *s'il n'en restoit pas de libres*, et c'est certainement cette raison, qui a dicté à la sagesse de nos augustes législateurs le décret, qui a fixé l'émission de ces assignats à une modique somme de 1200,000,000 parce que d'après la véracité de leurs calculs, ils n'ont fait aucun doute, que les biens ci-devant ecclésiastiques rapporteroient 60,000,000 de rentes libres de toute espèce de charges, dettes et hypothèques.

Il me vient, mon cher Monsieur, à ce sujet une idée tout à fait drôle et plaisante. — C'est d'examiner, si les biens ecclésiastiques sont réellement de 60,000,000 l. de rente, déduction faite des hypothèques et frais du culte; que sait-on, si en creusant ma tête, j'allois prouver jusques à l'évidence que ces biens sont en sus de plus de 20 à 30,000,000 l. de rente libres de toutes espèces de charges. Cela seroit sans doute dé-

licieux, et dans ce cas ne seroit-ce pas faire preuve de mon civisme en procurant à nos augustes représentans une découverte, qui les mettroit à même de jetter en moule 5 à 600,000,000 d'assignats de plus, et tout aussi sûrement hypothéqués que les deux premiers jets. Oh ! pour lors je changerai d'avis, et il me sera égal de recevoir mon remboursement en assignats ou en espèces sonnantes.

Il est bien prouvé, et nous sommes tous d'accord, que les ci-devant biens ecclésiastiques, aujourd'hui biens nationaux sont de 180,000,000 de rente.

Nos illustres ont, dans leur profonde sagesse, décrété que les religieux et religieuses au-dessous de 60 ans auroient 700 liv. et ceux au-dessus 8, 9, 10, 11 et 1200 liv. de rente. Pour faire une moyenne proportion il convient de les porter tous à 800 liv.

Je crois que dans un royaume de 25,000,000 d'âmes, on ne peut pas trop crier en portant à 60,000 par sexe le nombre des personnes, qui se vouent au célibat par esprit de religion. — Je crois même que cela ne peut faire

un tort bien considérable à la population, puisque c'est moins qu'un sur 200.

Les décrets de l'assemblée ayant accordé 800 liv. à chacun, c'est d'abord une petite somme de 100,000,000, qu'il faut défalquer des 180,000,000 de revenus. Si nous ne nous en tenons qu'à cette seule opèration, je vois que nos augustes ont eu raison, et ont été bien sobres de se contenter d'une petite émission de 120,000,000; il reste encore 20,000,000 de libres, ce qui procuroit encore un petit enfantement de 400,000,000, ce calcul-là seroit très-certain, si MM. les curés qui ont fait leur serment civique, et auxquels on a promis 1200 liv. vouloient porter leur patriotisme au point d'y renoncer et de s'en départir par un acte bien légal et bien en forme; mais sans ce petit préalable comme ils sont 44,000 à 1200 liv. pièce, cela fait précisement 52,800,000 liv. je ne sais pas si je me trompe, mais ce petit article, ajouté aux cent autres millions; je commence a entrevoir quelque petite erreur, à raison de l'ypothèque promise à la nation dans l'émission des assignats pour 1,200,000,000. La bonne foi, la véracité de nos sages me paroît pour cette fois en défaut; car enfin voilà déja 152,800,000 liv.

et les revenus ne vont qu'à 180,000,000. Il n'y avoit donc d'hypothèque à donner que pour 27,000,000 de rente ; ce qui faisoit 540,000,000 d'assignats, que l'on pouvoit hypothéquer ; et je vois 660,000,000 qui portent à faux, et qui n'ont aucun gage. Comment est-il donc possible qu'une troupe de représentans nationaux ait pû faire involontairement une pareille faute de calcul.

Nous avons actuellement les vicaires et prêtres habitués dans les paroisses ; en mettant ce nombre à 18,000 à raison de 700 liv. fixées à chacun par la libéralité de l'assemblée nationale, c'est juste 12,600,000 liv. à ajouter à nos 152,800,000 liv. cela fait 164,800,000 livres, qu'il faut d'abord prélever pour le service du culte sur les 180,000,000 de revenus. Je vois que l'opération de la première émission des assignats montant à 400,000,000 n'est pas trop nete ; car il y a 40,000,000 qui n'ont pas d'hypothèque ; il en résulte que la seconde émission de 800,000,000 est entièrement stellionataire.

Mais jusqu'à présent, mon cher monsieur, nous avons oublié de parler du traitement que

la bonté naturelle de nos chers représentans a bien voulu accorder à tous les abbés, prieurs, chanoines, de cathédrales, collégiales, doyens et évêques, qu'ils ont cru de leur justice de supprimer, et il faut encore ajouter avec plus de raison le traitement qu'ils veulent bien faire aux évêques et chanoines de cathédrales que la piété leur a suggéré de conserver. Ils n'ont pas oublié l'article de l'éducation des jeunes ministres des autels, les dépenses des séminaires, les hôpitaux, &c. Je crois que ce n'est pas caver bien fort, que de porter tous ces objets réunis à 25,000,000 ainsi ce seroit 170,000,000 de charges annuelles, tandis que nous n'avons que 180,000,000 de revenus ; par conséquent un excédent de dépense de 10,000,000 de rente absolument nécessaire.

De plus vous n'ignorez pas, mon cher correspondant, qu'il existe une dette générale du clergé, qui monte à 7 ou 8,000,000 de rente. Il faut encore ajouter les dettes particulières des maisons religieuses ; plus les réparations des maisons que la tolérance de nos seigneurs voudra bien conserver. Je crois qu'il faudroit encore sur ces revenus faire une petite défalcation des impositions, dont-il a plû à ces illustres souverains de surcharger la terre.

Ce calcul, mon cher correspondant, est bien simple, et malheureusement trop clair. Il en résulte que l'auguste sénat a fait une injustice, une spoliation, qui n'a aucun but d'utilité; c'est ce qu'on appelle *malum qua malum*, parce qu'aujourd'hui les dépenses, les charges, les hypothèques excèdent de plus de 20,000,000 les revenus du clergé, et il en résulte, que tout être pensant, qui n'auroit pas comme moi la confiance, l'estime, le respect, la vénération et sur-tout la foi dans nos augustes, sublimes, scientifiques et honnêtes représentans, sera tenté, d'après une opération aussi fausse, aussi immorale, aussi impie, aussi stellionataire, de regarder votre fameux côté gauche (1) comme une macédoine de foux, d'imbécilles, d'ignorans, de gredins, de fripons, de brigands et de scélérats.

D'après cela mon très-cher monsieur, de l'argent, de l'argent, de l'argent; ne me parlez jamais de vos

---

(1) Un anatomiste qui voudroit disséquer un pareil côté gauche, seroit bien clairvoyant, s'il pouvoit y découvrir la plus petite portioncule d'un cœur honnête, même avec le microscope de l'observatoire.

assignats, bourrez-en si vous voulez les sots et la multitude, mais ne m'en proposez de votre vie.

Vous devez, je crois, rendre justice aux élans patriotiques, avec lesquels je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

662

P. S. J'apprends dans l'instant que Léopold forme un camp de 80,000 hommes à Baurain; à deux lieues de Givet. J'ai à ce sujet là un petit problême à vous proposer : vous pourrez l'envoyer à résoudre au scientifique comité des finances si habile en calculs. Si dans ce fameux siège de la Bastille, cette mémorable journée, cette superbe victoire, qui fera à jamais la gloire de la nation française, il a été nécessaire pour vaincre trente-trois invalides enfermés dans cette forteresse qui étoit sans défense; de faire arriver des quatre coins du royaume 20,000 brigands, de retirer des galères 2000 honnêtes citoyens patriotes échappés à la corde, de former un corps de 1237 bycêtriens, ce qui fait un armée au complet de 23,237 hommes, sans compter les dames citoyennes de la halle; on demande combien, pour être sûr d'une victoire contre 80,000 autrichiens, qui ne sont pas invalides, il faudroit, que l'armée nationale fut composée pour être au complet ?